



Le 30 novembre 2021

Par SDÉ et courriel

Me Véronique Dubois, Secrétaire  
Régie de l'énergie  
Tour de la Bourse  
800, rue du Square-Victoria  
Bureau 2.55  
Montréal (Québec) H4Z 1A2

**Me Simon Turmel**  
Avocat  
Hydro-Québec – Affaires juridiques

75, boul. René-Lévesque Ouest,  
4e étage  
Montréal (Québec) H2Z 1A4  
Tél. : 514 289-2211, poste 3563  
Télec. : 514 289-2007  
C. élec. :  
turmel.simon@hydroquebec.com

OBJET : Demande de révocation et de révision de la décision D-2021-023  
**Remboursement de frais – D-2021-142**  
Régie de l'énergie : R-4153-2021 (R-4134-2020)  
Notre dossier : R061750 ST

---

Chère consœur,

Par la présente, Hydro-Québec dans ses activités de distribution d'électricité confirme le paiement des frais de participation dans le dossier mentionné en titre, le tout conformément à la décision D-2021-142 rendue par la Régie de l'énergie le 3 novembre 2021.

<b>Intervenants</b>	<b>Frais octroyés</b>
ACEFQ	7 506,29 \$
AQCIE	36 431,10 \$
CIFQ	10 000,00 \$
FCEI	12 000,00 \$
UC	6 891,83 \$
<b>Total</b>	<b>72 829,22 \$</b>

Veuillez agréer, chère consœur, nos salutations distinguées.

*(s) Simon Turmel*

SIMON TURMEL, AVOCAT

ST/jg  
c.c. Intervenants